



Département
de la Haute-Garonne

SYNDICAT MIXTE
DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT
DE HAUTE-GARONNE

PROCES-VERBAL
du Conseil Syndical
Réunion du 17 octobre 2024

- 168 membres composent le Conseil
- A l'ouverture de la séance :**
- 54 délégués assistent à la séance
 - 41 procurations sont enregistrées
 - 95 délégués sont présents ou représentés

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 du mois d'octobre à 14h30, les membres du Conseil Syndical proclamés élus par l'organe délibérant des collectivités membres, se sont réunis au Complexe des Pyrénées à Lafitte Vigordane, sur convocations dûment adressées le 9 octobre 2024.

Etaients présents :

MM. les délégués figurant sur la liste jointe en annexe

Etaients représentés :

MM. les délégués figurant sur la liste jointe en annexe

Etaients absents :

MM. les délégués figurant sur la liste jointe en annexe

La séance a été ouverte sous la Présidence de M. Sébastien VINCINI.

M. Sébastien VINCINI remercie Mme Karine BRUN, Maire, pour l'accueil réservé au Conseil ce jour.

M. Sébastien VINCINI indique que le quorum est atteint, le Conseil peut valablement délibérer, il est donc procédé à l'examen des dossiers inscrits à l'ordre du jour.

En préambule, le Président précise qu'il n'est pas nécessaire de revenir sur la situation nationale, bien connue des Membres du Conseil syndical, ni sur celle du Conseil départemental, déjà abordée de manière transparente dans les médias et les communications internes. Il réaffirme l'engagement du Conseil départemental à soutenir les communes, face aux défis à venir.

Concernant la gestion de l'eau, il confirme que le principe "l'eau paye l'eau" reste en vigueur, garantissant ainsi la poursuite des investissements et des projets liés à l'assainissement et l'eau potable, avec notamment le soutien financier de l'Agence de l'eau. Il se dit confiant dans la stabilité de Réseau31, devenu autonome malgré les incertitudes financières liées aux contributions du Conseil départemental. Il souligne également les progrès réalisés en termes de crédibilité technique et de rigueur budgétaire.

Il fait part de son incompréhension face à la récente discussion au Sénat sur le transfert des compétences en matière d'eau et d'assainissement aux intercommunalités, une mesure qui, d'après la réponse du Premier ministre lors des questions au gouvernement, ne serait plus obligatoire. Il rappelle que le regroupement en intercommunalités vise principalement à garantir la sécurité et l'efficacité des réseaux d'eau, notamment face aux périodes de sécheresse qui ont conduit à des situations critiques dans de nombreuses communes ces dernières années. Il insiste sur la responsabilité des maires à se regrouper et sur l'importance d'interconnecter les réseaux pour éviter les pénuries. Il souligne qu'une position isolée représente un risque et encourage les élus à continuer de défendre des solutions collectives face aux défis climatiques.

Enfin, le Président indique que le budget du Département ne sera voté qu'en mars, en raison de l'incertitude et de l'évolution rapide des événements, ce qui complique la gestion tant pour le département que pour les services de l'État.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 mai 2024

En raison d'une erreur matérielle, le Président propose de ne pas approuver ce procès-verbal, le document transmis aux Membres du Conseil n'étant pas conforme.

Le Président demande s'il y a des remarques. Aucune observation n'est faite.

L'approbation de ce procès-verbal est ajournée.

2. Décisions prises par le Président du 11 mars 2024 au 19 septembre 2024 et par le Bureau Syndical en séance des 4 juillet et 3 octobre 2024

Le Conseil Syndical a décidé de déléguer certaines attributions au Bureau et au Président. Ces délégations s'accompagnent de l'obligation de rendre compte au Conseil Syndical des décisions prises.

Le Président invite les délégués à s'exprimer. Aucune observation n'est faite.

Résultat du vote	Pour	95	Abstention	0
	Contre	0	Ne prend pas part au vote	0

3. Créations et suppressions de postes

Afin de permettre à des agents d'être nommés par le biais de la promotion interne, à des agents d'être recrutés par mobilité interne sur des cadres d'emploi correspondant à leur situation administrative, il est proposé de modifier les postes de la manière suivante :

N°	Service	Cadre d'emploi supprimé	Cadre d'emploi créé	Type d'emploi Temps de travail
1	Service Général 'Exploitation	Adjoint technique	Agent de maîtrise	Emploi permanent Temps complet
2	Service Général 'Exploitation	Adjoint technique	Agent de maîtrise	Emploi permanent Temps complet
3	Ingénierie et Prospectives	Agent de maîtrise	Technicien	Emploi permanent Temps complet

Le Président invite les membres à s'exprimer. Aucune observation n'est faite.

Résultat du vote	Pour	95	Abstention	0
	Contre	0	Ne prend pas part au vote	0

- B. Assainissement Collectif : B1 : Collecte des Eaux Usées
 B2 : Transport des Eaux Usées
 B3 : Traitement des eaux usées

Réseau31 intervient également sur la commune dans le cadre de l'adhésion de la Communauté de communes Pyrénées Haut Garonnaise pour la compétence C. Assainissement Non Collectif.

Le Conseil Municipal a, par délibération du 6 septembre 2024 décidé de transférer en complément à Réseau31 la compétence D1.1 : Eaux pluviales au 1^{er} janvier 2025

Le Président invite les membres à s'exprimer. Aucune observation n'est faite.

Résultat du vote	Pour	95	Abstention	0
	Contre	0	Ne prend pas part au vote	0

e. Transfert de compétences MENVILLE

La commune de Menville est membre de Réseau31 pour les compétences suivantes :

- B. Assainissement Collectif : B1 : Collecte des Eaux Usées
 B2 : Transport des Eaux Usées
 B3 : Traitement des eaux usées

C. Assainissement Non Collectif

Réseau31 intervient également sur la commune dans le cadre de l'adhésion du SIE des Vallées du Girou, Hers, Save et Coteaux de Cadours pour la compétence A.2 Transport et stockage d'eau potable. Le Conseil Municipal a, par délibération du 15 juillet 2024, décidé de transférer, au 1^{er} novembre 2024, en complément à Réseau31 les compétences D1.1 : Eaux pluviales et D1.2 : Maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou lutte contre l'érosion des sols.

Le Président invite les membres à s'exprimer. Aucune observation n'est faite.

Résultat du vote	Pour	95	Abstention	0
	Contre	0	Ne prend pas part au vote	0

5. Rapport sur le prix et la qualité des services (RPQS) 2023

En application de l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il appartient à Réseau31 de présenter annuellement un rapport contenant divers indicateurs relatifs à l'année écoulée. Ce rapport porte sur la qualité et les prix des services d'eau potable, d'assainissement collectif et non collectif fournis en 2023 par Réseau31 aux usagers des collectivités adhérentes. Le Conseil Syndical doit se prononcer sur ce rapport, pour lequel une information des usagers sera assurée conformément aux dispositions de l'article D.2224-5 du CGCT. En raison de sa taille, ce document ne peut pas être envoyé par voie postale. Cependant, il reste disponible en version papier sur demande auprès des services de Réseau31 et peut également être téléchargé via le lien fourni par courriel lors de l'envoi de la convocation aux membres du Conseil Syndical.

Le Président rappelle que ce rapport informe sur l'évolution des travaux et des réalisations sur le territoire. Il doit être présenté à l'ensemble des adhérents de Réseau31, puis sera mis en ligne sur le site internet pour une diffusion plus large. Gonzague AMEYE précise que les indicateurs relatifs à l'eau potable et à l'assainissement sont déclarés sur le site de l'Observatoire de l'eau, accessible au public, et permettent de comparer les services d'eau au niveau local et national. Ces indicateurs seront utilisés pour le calcul des nouvelles redevances de l'Agence de l'eau dans le cadre de son 12^e programme.

Le Président invite les membres à s'exprimer. Aucune observation n'est faite

Résultat du vote	Pour	95	Abstention	0
	Contre	0	Ne prend pas part au vote	0

6. Admissions en non-valeur et créances éteintes 2024

Sylvie SIRE, Responsable de la Paierie Départementale de la Haute-Garonne, après avoir exercé tous les recours et procédures relevant de sa compétence, a dressé au mois d'avril 2024 un état des admissions en non-valeur et des créances éteintes. Le montant des créances éteintes s'élève à 352 447,97 €, réparti comme suit :

- 39 179,13 € pour le budget Eau ;
- 313 061,48 € pour le budget Assainissement Collectif ;
- 207,36 € pour le budget Assainissement Autonome.

Le montant des admissions en non-valeur pour les montants minimales inférieurs au seuil de poursuite s'élève à 7 224,48 €, réparti comme suit :

- 120,11 € pour le budget Eau ;
- 6 978,48 € pour le budget Assainissement Collectif ;
- 125,89 € pour le budget Assainissement Autonome.

Le montant des admissions en non-valeur retenues pour les montants supérieurs au seuil de poursuite s'élève à 602 009,56 €, réparti comme suit :

- 854,23 € pour le budget Principal ;
- 221 121,74 € pour le budget Eau ;
- 339 384,33 € pour le budget Assainissement Collectif ;
- 40 649,26 € pour le budget Assainissement Autonome.

Au vu des motifs de présentation des créances exposés, il est proposé d'admettre en non-valeur les titres figurant sur les tableaux joints au rapport :

- 352 447,97 € à affecter à l'article 654.2 Créances éteintes ;
- 609 234,04 € à affecter à l'article 654.1 Créances admises en non-valeur.

Valérie DENJEAN précise que le montant des admissions en non-valeur représente des sommes considérables et qu'un important travail de rattrapage a été effectué par la Paierie départementale. Cette situation ne se reproduira pas de la même manière chaque année, d'autant plus qu'il n'y a pas eu de délibération à ce sujet l'année dernière.

Sylvie SIRE explique que les admissions en non-valeur concernant l'assainissement collectif sont principalement dues à la cessation d'activité de certaines sociétés, qui vendent leurs terrains sans régler la PFAC. Pour éviter de telles situations, des mesures préventives sont mises en place par la Paierie départementale en collaboration avec Réseau31, afin d'émettre les titres de créance le plus rapidement possible et lorsque des biens immobiliers restent disponibles, des hypothèques légales peuvent être prises à l'encontre de ces professionnels sur ces biens restants.

Elle ajoute qu'on constate une augmentation des créances éteintes tant chez les particuliers que les entreprises, en raison d'un contexte économique difficile marqué par la mise en procédure collective de nombreuses sociétés en 2023.

Le Président souligne que les sociétés immobilières ont, ces dernières années, largement consommé les terrains en Haute-Garonne, approchant ainsi les objectifs du ZAN. Ces sociétés cessent leur activité dès qu'elles se trouvent dans l'incapacité d'engager de nouveaux projets.

Le Président invite les membres à s'exprimer. Aucune observation n'est faite.

Résultat du vote	Pour	95	Abstention	0
	Contre	0	Ne prend pas part au vote	0

7. Décision modificative n°2 – Exercice 2024

Le budget primitif 2024 a été voté le 11 décembre 2023, le compte administratif le 30 mai 2024 ainsi que la décision modificative n°1, reprenant les résultats de 2023. Il convient d'effectuer des réajustements sur les crédits entre chapitres pour le budgets ci-dessous.

a. Budget Principal

- En fonctionnement, les modifications budgétaires s'équilibrent à – 388 255 €.
- En investissement, les modifications budgétaires, s'élèvent – 322 000 €.

Résultat du vote	Pour	95	Abstention	0
	Contre	0	Ne prend pas part au vote	0

b. Budget eau potable

- En fonctionnement, les modifications budgétaires s'équilibrent à 699 562 €.
- En investissement, les modifications budgétaires, s'élèvent – 557 943€.

Résultat du vote	Pour	95	Abstention	0
	Contre	0	Ne prend pas part au vote	0

c. Budget Assainissement collectif

- En fonctionnement, les modifications budgétaires s'équilibrent à 1 014 715 €.
- En investissement, les modifications budgétaires, s'élèvent 442 932 €.

Résultat du vote	Pour	95	Abstention	0
	Contre	0	Ne prend pas part au vote	0

d. Assainissement non collectif

- En fonctionnement, les modifications budgétaires s'équilibrent à 40 000 €.
- En investissement, les modifications budgétaires, s'élèvent 0 €.

Résultat du vote	Pour	95	Abstention	0
	Contre	0	Ne prend pas part au vote	0

e. Budget Microcentrale

- En fonctionnement, les modifications budgétaires s'équilibrent à 40 000 €.
- En investissement, les modifications budgétaires, s'élèvent 40 000 €.

Résultat du vote	Pour	95	Abstention	0
	Contre	0	Ne prend pas part au vote	0

8. Autorisations de Programme et Crédits de Paiement 2024

Il est proposé de voter les autorisations de programme (AP) et les crédits de paiement (CP) présentés en séance et dont le détail est annexé au rapport.

- Budget principal : modification des CP -> -280 000€
- Eau potable : modification des CP -> -1 286 100€ suppression 1 AP
- Assainissement : modification des AP -> 1 163 000€, modification des CP -> -756 000€, suppression 15 AP
- Microcentrale : modification des CP -> -150 000€, suppression 1 AP

Le Président invite les membres à s'exprimer. Aucune observation n'est faite.

Résultat du vote	Pour	95	Abstention	0
	Contre	0	Ne prend pas part au vote	0

9. Bordereau des prix - Tarifs 2024

Le bordereau des prix unitaires des activités de Réseau31 est approuvé chaque année pour une mise en œuvre au 1^{er} janvier. Pour l'année 2024, le BPU a été validé lors du Conseil Syndical du 11 décembre 2023 puis modifié le 30 mai 2024. Cependant, certaines lignes de tarifs, celles surlignées en jaune dans l'annexe, présentent une erreur matérielle : lors de la modification du 30 mai 2024, certains tarifs n'ont pas été mis à jour pour correspondre à ceux du 1^{er} janvier 2024, mais ont plutôt conservé des tarifs antérieurs

Code	Désignation	Unité	Tarifs votés le 30/5/24	Tarifs soumis à vote
			Applicables au 1 ^{er} juin 2024	1 ^{er} novembre 2024
B040	Hydrocureur	Heure	69.00 €	77.40 €
B060	Mini pelle et remorque	Heure	14.00 €	15.70 €
B070	Pelle mécanique	Heure	68.30 €	76.60 €
B080	Tractopelle	Heure	42.50 €	47.70 €
B090	Girobroyeur	Heure	42.50 €	47.70 €
B100	Compresseur	Heure	20.10 €	22.60 €
B110	Nettoyeur haute pression	Journée	72.60 €	81.50 €
B120	Détecteur de conduite portable	Heure	10.30 €	11.60€
B130	Fusée de terrassement	ml	82.40 €	92.50 €
B140	Débroussailluse motorisée	Heure	19.50 €	21.90 €

Ces tarifs s'appliqueront à partir du 1^{er} novembre 2024.

Le Président invite les membres à s'exprimer. Aucune observation n'est faite.

Résultat du vote	Pour	95	Abstention	0
	Contre	0	Ne prend pas part au vote	0

Les départs suivants sont enregistrés : Christophe GILLON, Amador ESPARZA, Gilbert HEBRARD ayant procuration de Jean-Pierre CAZELLES et Sylvain ALIBERT.

Il y a 51 présents et 39 représentés soit 90 présents et représentés.

10. Débat d'orientation budgétaire pour le budget 2025

Le Débat d'Orientation Budgétaire constitue une étape incontournable de la procédure budgétaire, dont la tenue a vocation à éclairer le vote des élus et dont l'absence entache d'illégalité la délibération relative à l'adoption du budget primitif. Conformément à l'article L.2312-1 du CGCT, il doit se tenir au sein du Conseil Syndical dans les deux mois précédant le vote du budget primitif. Au cours de ce débat, des orientations doivent être fixées ou entérinées pour permettre l'élaboration du projet de Budget Primitif. Le contenu du rapport a été précisé par le décret n°2016-841 en date du 24 juin 2016 et codifié à l'article D.2312-3 du CGCT. Dans un contexte de forte inflation des matières premières et des marchés publics de travaux, l'année 2024, tout comme 2023, est restée une année de développement pour Réseau31 avec l'adhésion de nouvelles collectivités et la poursuite des investissements. Même si la situation financière de notre collectivité a permis d'aborder cette période tendue dans les meilleures conditions possibles, elle a eu des impacts forts sur la réalisation du budget 2024 :

- Les dépenses de sous-traitance et de produits de traitement ont augmenté, impactant le chapitre 011.
- Les taux d'intérêts ont continué à augmenter.
- Les appels d'offres lancés pour les opérations d'investissement et de fonctionnement ont eu un impact sur 2023, 2024, et les années suivantes.

Dans ce cadre, et conformément au projet pour le mandat 2020-2026, le budget 2025 va s'adapter à la demande de services, en prenant comme point d'équilibre le tarif unique, la qualité de service en régie, ainsi que les opérations d'investissement à mettre en œuvre pour répondre aux besoins de nos territoires.

Dans la perspective de 2026, le budget 2025, s'imposera comme un modèle de stabilité financière afin de pouvoir intégrer de nouvelles collectivités.

1. Stabilisation des budgets de fonctionnement

La convergence vers les tarifs uniques de l'eau et de l'assainissement collectif est le point central depuis 2022, suite à la démarche initiée en 2017. Ce travail permet d'amortir les hausses des frais communs et des frais liés au fonctionnement des ouvrages, tels que l'électricité et les produits de traitement d'eau et d'assainissement, en faisant jouer la solidarité entre les usagers de Réseau31. Les années 2023 et 2024 ont été marquées par des tensions budgétaires, notamment sur les dépenses de fonctionnement liées à l'électricité, aux carburants et aux produits de traitement. Toutefois, les projets de modernisation se poursuivent, avec le déploiement de la mensualisation des factures, la poursuite du développement de nos outils numériques, la formation et la qualification du personnel pour maintenir les ouvrages aux normes. En matière de ressources humaines, la masse salariale est contenue. A chaque nouvelle adhésion, l'équilibre entre recrutement, redéploiement et modification des fiches de poste est étudié. En 2024, le doublement de postes a été mis en place pour permettre aux agents partant à la retraite de transmettre leurs connaissances dans de bonnes conditions. Le dossier GPEEC se poursuit afin de mener une réflexion globale sur l'évolution de la masse salariale. Le rattrapage des amortissements se poursuivra en 2025, avec désormais une bonne connaissance du patrimoine de Réseau31. C'est d'ailleurs en 2025 que le rattrapage des amortissements pour les ouvrages mis à disposition de Réseau31 par les collectivités adhérentes sera à jour. La modification du fonctionnement de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne sera développée en annexe. Ces nouvelles règles vont avoir un impact, non seulement sur notre fonctionnement, mais aussi sur les finances, tant en termes de dépenses que de recettes. Les éléments de dette sont présentés de manière détaillée et un point en annexe présente les projets mis en avant pour 2025.

2. Poursuite des investissements pluriannuels

Pour une structure comme Réseau31, il est nécessaire de maintenir un investissement à niveau, tant pour la réhabilitation que pour la création de nouveaux ouvrages. L'indispensable relation entre l'équilibre de la section de fonctionnement et les marges de manœuvre nécessaires pour disposer d'une épargne nette positive et conséquente permettant de laisser une part belle à l'investissement doit être revue pour 2025. Les charges de fonctionnement ont

continué à augmenter fortement, le coût de l'emprunt aussi ainsi que les résultats des appels d'offres. Il en résulte un maintien des opérations d'investissement, financées par une part plus conséquente de l'emprunt et par une augmentation des tarifs permettant de libérer de l'autofinancement. En conséquence, le programme d'investissement pour 2025 risque d'être étalé sur une ou deux années supplémentaires. Il est également prévu de créer, pour les ouvrages les plus énergivores, des équipements permettant de limiter la dépense énergétique (autoconsommation, adaptation du fonctionnement, etc.). L'annexe jointe au rapport reprend tous les éléments nécessaires pour engager un débat construit sur des données financières et d'activités.

Le Président souligne l'importance de maintenir un positionnement stratégique sur les enjeux de la gestion de l'eau, sans se limiter à l'exploitation en assainissement et eau potable, mais en continuant à aborder les grandes questions liées à la ressource en eau.

Il rappelle qu'il faut préserver notre capacité d'ingénierie et de réflexion à moyen et long terme, en restant actifs dans la recherche de solutions innovantes, en collaborant avec les autres acteurs du secteur et en s'efforçant de rester à la pointe de l'innovation technique dans un domaine en constante évolution. Cela entraîne nécessairement des implications budgétaires.

*Le Président demande s'il y a des remarques ou des questions. Il n'y en a pas.
Il propose donc de prendre acte de ce débat.*

11. Questions diverses

Abdelrani MAHCER, délégué de la CT11, indique que tous les documents pour chaque conseil sont reçus à la fois en format numérique et en version papier par voie postale. Il s'interroge sur la nécessité de continuer à recevoir ces documents en version papier.

Gonzague AMEYE répond qu'un sondage sera réalisé auprès des membres du Conseil syndical pour déterminer ceux qui préféreraient recevoir les documents uniquement en format numérique. Il ajoute qu'il est important de vérifier la légalité de cette démarche, en tenant compte des obligations prévues par les statuts de Réseau31.

Le Président précise que passer complètement au numérique ne signifie pas simplement envoyer les documents par courriel : il est nécessaire d'utiliser un logiciel spécifique pour la gestion et l'envoi numérique de ces documents. Bien que certains élus trouvent cette solution utile, l'utilisation de cet outil reste difficile pour d'autres. Il rappelle également que la plupart des contestations de délibérations portent sur la forme plutôt que sur le fond, et qu'il faut donc être prudent sur ce sujet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Sébastien VINCINI
Président

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'S' followed by a dot.

17 octobre 2024

14:30 Conseil syndical

Lafitte Vigordane - Complexe des Pyrénées

Commissions		
1	2	3
4	31	6
7	8	9
10	11	12
13	14	15

Délégués	
Inscrits	168
Présents	54
Absents	73
Représentés	41
Présents + Représentés	95
Présents + Représentés / Inscrits	56.55 %

quorum atteint

DOYEN : LAMARQUE Jacques - BENJAMIN : GOJARD Loïc

CT	Collectivité	Nom	Prénom	Présence / Procurations
	SAINT-ELIX-SÉGLAN	ADER	Danielle	procuration à Patrick BOUBE
	DAUX	ALBERT	Patrick	absent
	GOT	ALEGRE	Raymond	procuration à Alain MARAVAL
	LOUBENS-LAURAGAIS	ALIBERT	Sylvain	procuration à Gilbert HEBRARD
	SAGE	ALM	Dominique	absent
	MONTGAILLARD-LAURAGAIS	AMARGIER	Stéphane	absent
	LA SALVETAT-SAINT-GILLES	ARDERIU	François	absent
	CCVA	ASTRUC	Thierry	absent
	SIE	AUSSEL	Edmond	procuration à Olivier SAURA
	GRAGNAGUE	AVERSENG	Didier	absent
	AUTERIVE	AZEMA	René	procuration à Patrick CASTRO
	RIEUMES	BALLONGUE	Michel	PRESENT
	JURVIELLE	BALTANAS	François	procuration à Claire VOUGNY
	LE CABANIAL	BARDIER	Maurice	absent
	LAUNAC	BARTHES	Pierre	PRESENT
	JUZET-D'IZAUT	BASSO	Fernand	PRESENT + 2 procurations de José CASTELL CT 15 et Jean BLACHE CT 15
	VACQUIERS	BATAILLE	François	procuration à Didier ROUX
	SAINT-FÉLIX-LAURAGAIS	BATIGNE	Marie-Pierre	absent
	SICOVAL	BEN SACI	Djemel	absent
	ARDIÈGE	BERRE	Dominique	PRESENT
	VENERQUE	BEZIAT	Denis	PRESENT + 2 procurations de Laurence DEGERS CT 31 et Sabine GEIL-GOMEZ CT 4
	SAINT-VINCENT	BIENVENU	Chantal	procuration à Pascal MERIC
	BENQUE-DESSOUS-ET-DESSUS	BLACHE	Jean	procuration à Fernand BASSO
	MARQUEFAVE	BONNANS	Rodolphe	absent
	BOUSSAN	BOUBE	Patrick	PRESENT + 1 procuration de Danielle ADER CT 13
	GRENADE-SUR-GARONNE	BOULAY	Dominique	absent
	VACQUIERS	BOULISSIERE	Jean-Emmanuel	absent
	CD31	BOUREAU	Pascal	procuration à Patrice RIVAL
	BRETX	BOURGES	Michelle	absent
	CHAUM	BOUTIN	Thierry	procuration à Jacques GABAS
	PORTET-SUR-GARONNE	BOUZI	Guy	absent
	AURIAC-SUR-VENDINELLE	BRUN	Colette	absent
	SAGE	CADAS	Yves	procuration à Daniel GRYCZA
	CALMONT	CASENAVE	Daniel	PRESENT
	CHAUM	CASTELL	José	procuration à Fernand BASSO
	ROQUESÉRIÈRE	CASTET	Thierry	absent
	AUTERIVE	CASTRO	Patrick	PRESENT + 1 procuration de René AZEMA CT 11
	MONTBERON	CATALA	Patrick	absent
	CCPHG	CAU	Marcel	procuration à Michel LAVIGNE
	CCTL	CAZELLES	Jean-Pierre	procuration à Gilbert HEBRARD
	MAZÈRES-SUR-SALAT	CAZENEUVE	Pierre	absent
	LAVELANET-DE-COMMINGES	CHALDUC	Jean	PRESENT
	MENVILLE	CHANAUD	Michel	absent
	GOUAUX-DE-LUCHON	CHINCHON	Arnaud	absent
	SAINT-FÉLIX-LAURAGAIS	COMBECAVE	Christian	absent
	CIER-DE-LUCHON	COMET	Jean-Pierre	procuration à Michel LADEVEZE
	ANTIGNAC	COMET	Sylvain	procuration à Daniel GRYCZA
	CAZEAUX-DE-LARBOUST	CONDESSE	Andrée	procuration à Jacques GABAS
	MONTAIGUT-SUR-SAVE	CONTRERAS	Louis	PRESENT
	CD31	CROQUETTE	Martine	absent
	MONDAVEZAN	DAMON	Pierrette	PRESENT + 1 procuration de Patrick DELECROIX CT 7
	BENQUE-DESSOUS-ET-DESSUS	DARDE	Jean-Paul	procuration à Serge DE PECO
	CCVA	DARENGOSSE	Ludovic	absent
	BEZINS-GARRAUX	DAT	Jean-Michel	absent
	GOUAUX-DE-LARBOUST	DE PECO	Serge	PRESENT + 2 procurations de Gérard PAILHE CT 15 et Jean-Paul DARDE CT 15
	CC DES COTEAUX DU GIROU	DECOSTERD	Marie-Christine	procuration à Eric SALAT
	CARBONNE	DEDIEU	Huguette	absent
	CD31	DEGERS	Laurence	procuration à Denis BEZIAT
	LAFITTE-VIGORDANE	DELECROIX	Patrick	procuration à Pierrette DAMON
	CAZARILH-LASPÈNES	DENARD	Jean-Paul	absent
	CD31	DEUILHE	Serge	procuration à Patrice RIVAL
	MARIGNAC	DORE	Marcel	absent
	CIRÈS	DRAPE	Jacques	procuration à Claire VOUGNY
	MELLES	DUBOIS	Alban	absent

VILLEMUR-SUR-TARN	DUMOULIN	Jean-Marc	absent
SALIES-DU-SALAT	DUPRAT	Jean-Pierre	absent
GRAGNAGUE	ESPARZA	Amador	PRESENT
ARBAS	ESTRADE	Jean-Paul	PRESENT
FONTENILLES	EVEN	Betty	absent
CD31	FABRE	Jean-Michel	absent
SAINT-GAUDENS	FAUVERNIER	Annabelle	absent
VILLENOUVELLE	FEDOU	Nicolas	procuration à André FONTES
REVEL	FERRET	Michel	PRESENT + 1 procuration de François LUCENA CT 9
LAVALETTE	FONTES	André	PRESENT + 2 procurations de Roger PAYOUX CT 9 et Nicolas FEDOU CT 9
SIE	FRANCOU	Didier	absent
GURAN	GABAS	Jacques	PRESENT + 2 procurations de Andrée CONDESSE CT 15 et Thierry BOUTIN CT 15
SAUVETERRE-DE-COMMINGES	GARCIA	Claude	absent
VILLAUDRIC	GARRIGUES	Didier	absent
PECHBONNIEU	GEIL-GOMEZ	Sabine	procuration à Denis BEZIAT
LÉVIGNAC-SUR-SAVE	GENSSLER	Bernard	PRESENT
GARGAS	GIBERT	Janine	procuration à Jacques LAMARQUE
SICOVAL	GILLON	Christophe	PRESENT
CD31	GOJARD	Loïc	PRESENT
BÉLESTA-EN-LAURAGAIS	GOUXETTE	Jean-Luc	PRESENT
SAINT-ELIX-LE-CHÂTEAU	GROS	André	PRESENT
PEYSSIES	GRYCZA	Daniel	PRESENT + 2 procurations de Yves CADAS CT 8 et Sylvain COMET CT 15
GARDOUCH	GUERRA	Olivier	absent
CIERP-GAUD	GUIARD	Claude	procuration à Jean-Pierre REBONATO
CCTL	HEBRARD	Gilbert	PRESENT + 2 procurations de Jean-Pierre CAZELLES CT 9 et Sylvain ALIBERT CT 9
MOURVILLES-HAUTES	ITIER	Alain	absent
MAYRÈGNE	JAMMETTE	Joseph	absent
CHEIN-DESSUS	JEAN	Hervé	absent
FRONTON	JEANJEAN	Pierre	absent
MONTAIGUT-SUR-SAVE	KHORTAS	Espoir	absent
MONTCLAR-LAURAGAIS	LABATUT	David	PRESENT
FRONSAC	LADEVEZE	Michel	PRESENT + 2 procurations de Gérard ROUX CT 15 et Jean-Pierre COMET CT 15
PALAMINY	LAFRANQUE	Guy	PRESENT
LE FOUSSERET	LAGARRIGUE	Pierre	PRESENT
SAINT-JULIA	LAGENTE	Christian	absent
DAUX	LAGORCE	Patrice	PRESENT
VAUDREUILLE	LAGOUTTE	Jean	PRESENT
AVIGNONET-LAURAGAIS	LALLEMANT	Benoît	absent
SIE	LAMARQUE	Jacques	PRESENT + 1 procuration de Janine GIBERT CT 2
LABASTIDE-CLERMONT	LANGLET	Alain	absent
CIER-DE-LUCHON	LASSERRE	Marc	absent
SICOVAL	LATTARD	Pierre	absent
ARTIGUE	LAVIGNE	Michel	PRESENT + 1 procuration de Marcel CAU CT 14
COX	LINK	Phillip	PRESENT
GRENADE-SUR-GARONNE	LOQUET	Pierre	absent
NOÉ	LORMIERES	René	PRESENT
REVEL	LUCENA	François	procuration à Michel FERRET
MONTESQUIEU-LAURAGAIS	MAHCER	Abdelrani	PRESENT
MÉRENVIELLE	MARAVAL	Alain	PRESENT + 1 procuration de Raymond ALEGRE CT 6
NOÉ	MAREK	Alain	PRESENT
VALENTINE	MAURY	Georges	absent
SAINT-LÉON	MAZAS	Christian	absent
TOUTENS	MERIC	Pascal	PRESENT + 1 procuration de Chantal BIENVENU CT 9
LHERM	MIRASSOU	Florence	PRESENT
LARRA	MOIGN	Jean-Louis	absent
VALCABRÈRE	MORERE	Jean	procuration à Jean RENALIER
POUBEAU	MORILLON	Michel	absent
PORTET-D'ASPET	OUSSET	Roland	absent
GOUAUX-DE-LARBOUST	PAILHE	Gérard	procuration à Serge DE PECO
MAURESSAC	PASQUET	Wilfrid	absent
THIL	PASQUIER	Bruno	absent
LAVALETTE	PAYOUX	Roger	procuration à André FONTES
SAUSSENS	PECH	Robert-André	absent
AURIAK-SUR-VENDINELLE	PEDRERO	Roger	absent
CCTL	PEIRO-FOURNIER	Marielle	PRESENT
ENCAUSSE-LES-THERMES	PELLAN-DEOUX	Marie-Laure	absent
PLAISANCE-DU-TOUCH	PELLEGRINO	Joseph	procuration à Jean-François SUTRA
MONTASTRUC-LA-CONSEILLÈRE	PEREZ	Serge	absent
GOUAUX-DE-LUCHON	PEYRE	Marie	absent
FRONTIGNAN-DE-COMMINGES	PLANAS	Yves	absent
PLAISANCE-DU-TOUCH	POCHEZ	Marjorie	procuration à Didier ROUX
BEZINS-GARRAUX	POISSON	Christian	absent
RIEUX-VOLVESTRE	PONS	Bernard	absent
VILLEFRANCHE-DE-LAURAGAIS	RAMADE	Jean-Jacques	PRESENT + 1 procuration de Rémy ZANATTA CT 9
CARBONNE	RAMOND	Rémi	procuration à Sébastien VINCINI
CIERP-GAUD	REBONATO	Jean-Pierre	PRESENT + 1 procuration de Claude GUIARD CT 15
SAINT-PAUL-D'OUÉIL	REDONNET	Jean-Luc	procuration à Eric SALAT
CCBA	REMY	Jean-Louis	absent
MALVEZIE	RENALIER	Jean	PRESENT + 2 procurations de Jean-François SENAC CT 14 et Jean MORERE CT 14
VACQUIERS	RIQUET	Alain	procuration à Thierry SAVIGNY
CD31	RIVAL	Patrice	PRESENT + 2 procurations de Serge DEUILHE CT 31 et Pascal BOUREAU CT 31

VILLARIÉS	ROUMAGNAC	Léandre	absent
SIEVT	ROUX	Didier	PRESENT + 2 procurations de François BATAILLE CT 2 et Marjorie POCHEZ CT 6
SAINT-BÉAT-LEZ	ROUX	Gérard	procuration à Michel LADEVEZE
POUBEAU	SABATHE	Françoise	absent
MAUZAC	SALAT	Eric	PRESENT + 2 procurations de Marie-Christine DECOSTERD CT 4 et Jean-Luc REDONNET CT 15
MARTRES-DE-RIVIÈRE	SALVATICO	Jean-Paul	absent
SAINT-AVENTIN	SANSUC	Robert	absent
CASTELNAU-D'ESTRETEFONDS	SAURA	Olivier	PRESENT + 1 procuration de Edmond AUSSEL CT 1
MONTBERON	SAVIGNY	Thierry	PRESENT + 1 procuration de Alain RIQUET CT 2
CGS	SEGARD	Brigitte	PRESENT
SAINT-GAUDENS	SENAC	Jean-François	procuration à Jean RENALIER
PALAMINY	SENSEBE	Christian	PRESENT
SAINT-PAUL-SUR-SAVE	SILLIEN	Jean-Luc	absent
MONTOULIEU-SAINT-BERNARD	SORS	Camille	absent
PORTET-DE-LUCHON	SOYE	Anne	absent
LE MURETAIN AGGLO	SUTRA	Jean-François	PRESENT + 2 procurations de Joseph PELLEGRINO CT 6 et Alain VIGNAUX CT 6
LANDORTHE	TEILLOL	Christian	PRESENT
DRUDAS	VIEL	Dominique	absent
SAINTE-FOY-DE-PEYROLIÈRES	VIGNAUX	Alain	procuration à Jean-François SUTRA
CCBA	VINCINI	Sébastien	PRESENT + 1 procuration de Rémi RAMOND CT 12
LABARTHE-RIVIÈRE	VOUGNY	Claire	PRESENT + 2 procurations de François BALTANAS CT 15 et Jacques DRAPE CT 15
VALLÈGUE	ZANATTA	Rémy	procuration à Jean-Jacques RAMADE
MERVILLE	ZANETTI	Katia	absent